

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1868.

Renseignements demandés sur les travaux militaires à exécuter, et sur les moyens de couvrir les dépenses qui doivent en résulter.

I.

Travaux à exécuter par suite de la suppression de la citadelle du Sud et de l'arsenal de guerre à Anvers.

A. SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ESCAUT.

1° Fort de Burght	fr. 1,500,000	»	
2° Fort de Zwynndrecht.	2,800,000	»	
3° Digue défensive et route militaire sur la rive gauche.	750,000	»	
TOTAL.	fr. 5,050,000	»	5,050,000 »

B. SUR LA RIVE DROITE.

1° Prolongement de l'enceinte jusqu'à l'Escaut, pour fermer la trouée que formerait dans cette enceinte la démolition de la citadelle	fr. 1,760,000	»	
2° Établissement d'une manutention et d'une meunerie, en remplacement de celles de la citadelle du Sud	525,000	»	
3° Construction d'un nouvel arsenal.	2,000,000	»	
4° Construction d'une fonderie de projectiles.	200,000	»	
5° Construction de casernes destinées à remplacer les logements de la citadelle du Sud	1,550,000	»	
6° Établissement d'une nouvelle pyrotechnie.	200,000	»	
A REPORTER.	fr. 6,235,000	»	5,050,000 »

REPORT. . . fr.	6,235,000	»	5,050,000	»
7° Établissement d'une nouvelle boucherie. . .	185,000	»		
8° Expropriation des terrains nécessaires pour les constructions ci-dessus et pour l'établissement d'un champ de manœuvres, en remplacement de l'esplanade de la citadelle du Sud	1,000,000	»		
9° Redoute du Hoeipolder, pour défendre l'Es- caut en amont	150,000	»		
TOTAL. . . fr.	7,570,000	»	7,570,000	»

Il y a lieu, en outre, de construire le fort de Merxem. Deux projets ont été étudiés : l'un porte la dépense à 1,700,000 francs, l'autre à 2,200,000 francs. Le premier n'a qu'un réduit en terrassement sans abri à l'épreuve de la bombe; le second répond à toutes les exigences militaires. On porte l'estimation la plus élevée, ci 2,200,000 »

TOTAL des travaux à exécuter sur la rive droite et sur la rive gauche fr. 14,820,000 »

II.

Travaux à exécuter à Termonde.

Construction d'une citadelle sur la rive gauche	fr. 5,800,000	»		
Amélioration de la place actuelle (terrassements et locaux à l'épreuve).	400,000	»		
	fr. 4,200,000	»	4,200,000	»
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 19,020,000	»		

III.

Moyens proposés pour couvrir les dépenses énumérées ci-dessus.

Les terrains de la citadelle du Sud et de l'arsenal ont été estimés à fr. 18,200,000 »

Il y aura à aliéner les terrains militaires de :

1. Gand,
2. Tournay,
3. Charleroy,
4. Ostende,
5. Mons,
6. Namur.

A Charleroy, le démantèlement de la place a permis au domaine de disposer des droits importants qu'il avait aux mines de houille existant sous les anciennes fortifications. Ces droits étant en partie contestés par des exploitants voisins, une transaction est intervenue qui a fixé les droits du domaine à une somme de 750,000 francs.

En tenant compte de l'étendue des terrains à réaliser et de la somme qui vient d'être indiquée, dès ce moment acquise et déjà en partie versée au Trésor, on croit pouvoir estimer les produits à une somme de cinq millions de francs.

Les recettes présumées seraient donc de	23,200,000 fr.	23,200,000 »
Les dépenses qu'elles sont destinées à couvrir, étant évaluées à	19,020,000	»
il y aurait un excédant de	fr. 4,180,000	»

Il faut toutefois mentionner pour mémoire les travaux à effectuer à la citadelle du Nord, s'il est reconnu par le Département de la Guerre que l'on peut supprimer les fronts intérieurs de cette citadelle. La dépense à résulter de ce chef ne peut pas réduire notablement l'excédant présumé de 4,180,000 francs.

Mais l'évaluation des propriétés de la nature de celles qu'il s'agit de réaliser ne pouvant présenter un caractère absolu de certitude, l'estimation pouvant varier selon le point de vue auquel on se place d'une réalisation plus ou moins prochaine, il paraît prudent de ne pas disposer de l'excédant présumé.

S'il venait à se réaliser, le Département de la Guerre se réserve d'en demander l'application à des travaux utiles pour la défense et, par exemple, à l'établissement de travaux permanents sur certains points où des travaux de campagne ont été reconnus nécessaires par toutes les commissions qui, depuis 1851, se sont occupées de cet objet.

Il est à noter que le produit de la vente des bâtiments et terrains militaires des places démantelées de Philippeville, Ath, Mariembourg, Ypres, Menin et Aude-narde a procuré au Trésor une somme de 1,431,000 francs, dont il n'a pas été fait état dans les ressources dont le Département de la Guerre pourrait disposer.

IV.

Travaux nécessaires pour renforcer la défense du Bas-Escaut.

Un avant-projet, dressé au Département de la Guerre en 1866, et qui fut ensuite soumis à une commission, estimait la dépense à une somme de 2,800,000 francs.

Le Département de la Guerre fit ensuite étudier la question, en 1867, par une commission composée d'officiers de l'armée et d'officiers de marine. Cette commission reconnut, comme la précédente, la nécessité de rétablir les forts La Perle et Philippe, mais elle fut d'avis qu'au lieu de construire une batterie de côte entre les forts Sainte-Marie et La Perle, il était préférable de donner plus de développement aux nouveaux forts.

Les projets qui ont été rédigés d'après les bases indiquées par la commission, sont évalués à 3,548,000 francs.

Ces travaux devant être exécutés en toute hypothèse, des crédits seront demandés en temps opportun. Ils seront répartis sur plusieurs exercices.